

Inscription aumônerie des lycées 2018-2019

« Le temps qu'aujourd'hui nous vivons n'a pas besoin de jeunes-canapés, mais de jeunes avec des chaussures, mieux encore, chaussant des crampons. Il n'accepte que des joueurs titulaires sur le terrain, il n'y a pas de place pour des réservistes. Le monde d'aujourd'hui vous demande d'être des protagonistes de l'histoire, parce que la vie est belle à condition que nous voulions la vivre. » Pape François

Tu ne veux pas rester dans ton canapé, mais tu ne sais pas comment faire ? Alors viens à l'aumônerie.

Nous t'accueillerons tous les mercredi à 12h30 pour un temps de prière et un déjeuner convivial ainsi qu'un à deux mardi par mois de 19h30 à 21h30 au 20 rue de Joyeuse (dans le fond de la cour)

Les réunions du mardi seront les 11 et 25 septembre, 9 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre, 15 et 29 janvier, 26 février, 12 et 26 mars, 30 avril, 14 et 28 mai.

L'aumônerie est un lieu de partage sous le regard de Dieu, la fraternité et l'amitié y règnent. N'hésites plus, viens nous rejoindre !

Père Bertrand LAURENT,
Thérèse GOHEL
aumonerie.lycees.rouen@gmail.com / 06.59.88.83.50

Engagement à participer à l'aumônerie pour l'année 2018-2019

Nom :	Établ. Scolaire :
Prénom :	Tél du jeune :
Date de naissance :	Adresse mail du jeune :
Adresse :	Tél des parents :
	Adresse mail des parents :

Date et lieu de baptême :

Date et lieu de la 1ère des communions :

Date et lieu de confirmation ou en demande de ce sacrement :

J'accepte* ou je **n'accepte pas*** que des photos de l'aumônerie sur lesquelles apparait mon enfant soient affichées dans les locaux et documents paroissiaux ou sur la page facebook de l'aumônerie, notamment les photos de groupe. La responsable de l'aumônerie retirera sur simple demande toute photo sur laquelle mon enfant apparait. (**Rayer la mention inutile*)

Signature des parents pour les mineurs

À fournir :

des frais d'inscriptions vous sont demandés, ils s'élèvent à 40€. Ils couvrent notamment les frais de location, les charges, les photocopies, etc...

Une photocopie de l'assurance responsabilité civile de votre enfant